

DECISION N° 2023-04

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2021-223 donnant délégation de signature à Madame Stéphanie Mouriaux, directrice générale adjointe chargée du Secrétariat Général ;
- Vu la décision n° 2022-84 nommant Monsieur Laurent Adenot, chef de service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique.

Décide :

ARTICLE 1

L'article 2 est modifié comme suit :

ARTICLE 2

Délégation est donnée à Madame Stéphanie Mouriaux, directrice générale adjointe chargée du secrétariat général , à l'effet de signer au nom de la directrice générale tous les actes relevant des attributions du service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique, de la mission responsabilité sociale et environnementale et de la mission pilotage, contrôle et qualité et sauf les actes la concernant personnellement.

ARTICLE 2

L'article 4 est modifié comme suit :

ARTICLE 4

En cas d'absence de Madame Stéphanie Mouriaux, délégation est donnée à la personne listée ci-dessous pour signer tous actes relatifs à l'article 2 à l'exclusion des actes le concernant personnellement.

NOMS	FONCTIONS
Adenot Laurent	chef de service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique

ARTICLE 3

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Fait à Nanterre, le 3 janvier 2023

La Directrice Générale

Sandrine ROCARD